



Accueils de loisirs de l'Ulamir e Bro Glazik

GUENGAT

Rue du stade - 29180 GUENGAT

Tél. 06 95 53 65 07

Florence GOURMELEN

E-Mail : alshguengat@ulamir-ebg.org

PLUGUFFAN

Rue Menez Izella - 29700 PLUGUFFAN

Tél. : 02 98 94 32 12 / 06 95 55 79 75

Sylviane LE MAUX

E-Mail : alshpluguffan@ulamir-ebg.org

Vacances Scolaires

2023-2024



ULAMIR E BRO GLAZIK

Centre Social ULAMIR e Bro Glazik

33 rue Laënnec - 29710 Plonéis - 02 98 91 14 21

contact@ulamir-ebg.org



Présentation de l'association Ulamir e Bro Glazik

Les accueils de loisirs de Guengat et de Pluguffan (pendant les vacances scolaires) sont gérés par l'Ulamir e Bro Glazik.

L'Ulamir est une association qui contribue au dynamisme du territoire rural et péri-urbain des communes de Plogonnec, Guengat, Plonéis, Pluguffan et Plomelin. Défendant l'éducation populaire et la laïcité. C'est également un Centre Social intercommunal et itinérant qui agit au plus près des habitants, et avec l'implication du plus grand nombre, toutes générations et origines confondues.

Ses principaux objectifs sont :

- de favoriser la participation des habitants à la vie locale dans le cadre du projet Centre Social,
- d'étudier les besoins dans le domaine socio-éducatif et d'informer les collectivités locales des réalisations souhaitables,
- de mettre en place des actions répondant à ces besoins ou aux attentes de partenaires, sans concurrencer les associations existantes,
- d'aider les associations locales dans leurs tâches d'animation.

En déposant le dossier de votre enfant à l'accueil de loisirs, il devient adhérent de l'association. L'adhésion est de 11 € pour les moins de 18 ans, et de 20 € pour les adultes. Si vous inscrivez plus de deux enfants, vous souscrivez automatiquement à une adhésion de 32 € pour l'ensemble de la famille. L'adhésion famille vous permet d'accéder aux activités de l'Ulamir (ludothèque, activités de loisirs...)

Règlement intérieur des Accueils de loisirs

Fonctionnement

Lieux d'accueil

L'accueil de loisirs de Guengat se situe au Pôle enfance, rue du stade. Les enfants, accompagnés de l'équipe d'animation, se déplacent à la cantine municipale pour le repas du midi. Le goûter est fourni.

L'accueil de loisirs de Pluguffan se situe à la Maison de l'enfance "Jules Verne", rue Menez Izella. Les enfants se déplacent à la cantine municipale pour se restaurer à midi. Le goûter est fourni.

En fonction des projets et des activités, les enfants peuvent être amenés à quitter les centres, accompagnés par des animateurs, et en respectant la législation.

Conditions d'admission

Les accueils de loisirs sont ouverts aux enfants de 3 à 12 ans, et aux enfants de moins de 3 ans scolarisés.



Périodes d'ouverture

Les accueils de loisirs sont ouverts pendant les vacances scolaires à la journée, 1/2 journée avec ou sans repas (sauf pendant les vacances de Noël, inscriptions uniquement à la journée).

Toussaint

Du lundi 23 octobre au vendredi 3 novembre 2023

(Inscriptions au plus tard le dimanche 8 oct. 2023)

Fermé le 1er novembre.

Permanences de la directrice sur Pluguffan les mardis 12, 19, 26 septembre et le mardi 3 octobre de 16h à 18h30.

Permanences de la directrice sur Guengat les mercredis 13, 20, 27 septembre et le mercredi 4 octobre de 14h à 16h30.

Noël (uniquement à la journée)

*1ère semaine : Guengat

Mardi 26 au vendredi 29 décembre 2023.

*2ème semaine : Pluguffan

Mardi 2 au vendredi 5 janvier 2024.

Inscriptions au plus tard le dimanche 10 décembre 2023

Permanences de la directrice sur Pluguffan le mardi 28 novembre et le mardi 5 décembre de 16h à 18h30.

Permanences de la directrice sur Guengat le mercredi 29 novembre et le mercredi 6 décembre de 14h à 16h30.

Hiver

Du lundi 26 février au vendredi 8 mars 2024.

Inscriptions au plus tard le dimanche 11 février 2024

Permanences de la directrice sur Pluguffan les mardis 23, 30 janvier et le mardi 6 février de 16h à 18h30.

Permanences de la directrice sur Guengat les mercredis 24, 31 janvier et le mercredi 7 février de 14h à 16h30.

Printemps

Du lundi 22 avril au vendredi 3 mai 2024.

Fermé le mercredi 1er mai.

Inscriptions au plus tard le dimanche 7 avril 2024

Permanences de la directrice sur Pluguffan les mardis 19, 26 mars et le mardi 2 avril de 16h à 18h30.

Permanences de la directrice sur Guengat les mercredis 20, 27 mars et le mardi 3 avril de 14h à 16h30.

Pas d'ouverture pour le pont de l'ascension.

Vacances d'été à partir du lundi 8 juillet 2024

Horaires des temps d'accueil

L'accueil de loisirs est ouvert de 7h30 à 18h45 avec des temps d'accueils différents en fonction de vos réservations.

Horaires des temps d'accueil pour les familles :

Matin : 7h30 à 9h Soir : 17h à 18h45

Les enfants peuvent être récupérés à partir de 17h, sauf en cas de sortie.

Temps d'accueil en demi-journée pour déposer ou récupérer votre enfant :

Matin sans repas : départ entre 11h45 et 12h15

Matin avec repas : départ entre 13h15 et 14h00

Après-midi sans repas : arrivée entre 13h15 et 14h

Après-midi avec repas : arrivée entre 11h30 et 11h45

Modalités d'accueil et de départ de la structure

Les parents doivent accompagner et récupérer les enfants à l'accueil du centre (la responsabilité de l'accueil de loisirs n'est engagée qu'à cette condition). Les enfants ne peuvent quitter l'accueil de loisirs qu'accompagnés de leurs parents. Toute personne, autre que le responsable légal, venant chercher un enfant devra fournir une autorisation écrite mentionnant son identité, datée et signée par le responsable. Il est possible de signer une autorisation parentale permettant à l'enfant de quitter seul le centre à partir de 9 ans.

Maladies et traitements

Aucun médicament ne peut être administré aux enfants sans ordonnance et protocole signé par le médecin traitant.

Il est important de signaler toute particularité relative à la santé de votre enfant (régime, traitement en cours, allergie, PAI, AEEH...) via la fiche sanitaire à fournir pour l'inscription, ou en informant les directrices. Il est également important d'informer les directrices en cas de changements concernant la santé de votre enfant.

Les enfants doivent impérativement être vaccinés conformément à la législation en vigueur.

Protocole en cas de maladie ou d'accident

En cas d'accident ou de maladie survenant pendant l'accueil, la direction se charge de prévenir les secours et les responsables légaux.

Assurances

L'adhésion à l'Ulamir garantit une assurance responsabilité civile. Cependant, selon l'article L. 227-5 du code de l'action sociale et des familles, nous sommes tenus d'informer les responsables légaux des mineurs inscrits aux accueils de loisirs de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels ils peuvent être exposés durant les activités.

Modalités d'inscription

Pièces à fournir pour le dossier

L'inscription aux accueils de loisirs est valable pour une année scolaire, de septembre 2023 à août 2024. Merci de cocher la ou les cases correspondantes à vos besoins sur la fiche d'inscription.

A chaque rentrée scolaire, il est nécessaire de compléter un nouveau dossier comportant les pièces suivantes :

- une adresse mail,
- une fiche sanitaire de liaison par enfant dûment complétée et signée + la copie des vaccinations
- la photocopie des derniers avis d'imposition du foyer (avis de 2023 du foyer sur les revenus 2022,
- votre avis d'imposition sera conservé et archivé),
- 1 chèque de caution de 100 € par enfant (chèque, espèces ou virement),
- 1 chèque d'adhésion de 11 € par enfant ou 32€ pour la famille (chèque, espèces ou virement) pour tout nouveau dossier.

Une fois le dossier d'inscription enregistré, vous recevrez un courriel avec "des identifiants Belami" permettant d'accéder aux réservations via "le portail famille".

Portail familles Bel Ami

Les réservations se font via le portail famille Bel Ami qui est un logiciel sécurisé prenant en compte la protection des données personnelles. Il est accessible via un code propre à chaque famille.

Il contient les dossiers administratifs des enfants et de la famille, ainsi que la fiche sanitaire et de renseignements individuelle.

Ses fonctionnalités permettent la gestion en ligne des réservations, l'édition, l'archivage et le suivi de vos factures et règlements.



Réservations et annulations

Les réservations

Une priorité est donnée aux enfants qui résident sur les communes de Pluguffan, Plonéis, Guengat et Plogonnec, communes qui financent les accueils de loisirs. Pour les familles des communes extérieures dont les enfants sont scolarisés sur Pluguffan, Plonéis, Guengat, Plogonnec et/ou un parent travaille sur une de ces communes, les inscriptions sont également ouvertes à la même période, vous ne pourrez pas inscrire votre enfant sur le portail, merci de prendre contact avec la directrice pour indiquer vos besoins. Pour les enfants des communes extérieures les réservations ouvriront 3 semaines plus tard.

Pour des raisons évidentes d'encadrement, les réservations en accueil de loisirs sont obligatoires.

Annulation alsh

Compte tenu du nombre limité de places et afin de respecter le taux d'encadrement imposé par la DJEPVA, les familles doivent impérativement informer l'équipe d'animation de l'absence du ou des enfants. Les listes d'inscription seront également consultées afin de vérifier la présence effective du ou des enfants.

En cas d'absence pour raisons médicales (le certificat doit être fourni dans la semaine), il restera à votre charge 3€ pour une journée 3€ pour une demi-journée avec repas et 2€ pour une demi-journée.

Toute désinscription après la date limite de réservation entraînera une facturation à 100 %.

Pénalités

Il est impératif de respecter les horaires de l'accueil. Au delà de 18h45, il vous sera facturé un supplément de 3,50 € par tranche d'1/4 d'heure.



Tarifs et règlement

Tarifs

Les réductions sont appliquées à réception des avis d'imposition et ne sont pas rétroactives. La grille tarifaire prend en compte **le total des salaires et autres revenus du foyer avant abattements.**

Pour information, vous ne payez pas la totalité du coût réel : le montant global facturé aux familles correspond en moyenne à 46% du budget total du service. Les communes financent à hauteur d'environ 35%, et la CAF à environ 15%

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
revenus mensuels	0 à 1 800	1 801 à 2 400	2 401 à 3 100	3 101 à 4 300	4 301 et + + ou non connu
revenus annuels	De 0 à 21 600	21 601 à 28 800	28 801 à 37 200	37 201 à 51 600	51 601 et +

coût journée	7,50 €	11,50 €	15,25 €	19,00 €	22,75 €
1/2 j Repas	4,75 €	8,00 €	11,00 €	14,25 €	17,25 €
1/2 Journée	3,75 €	5,75 €	7,75 €	10,25 €	12,50 €

En cas de réservation d'une journée ALSH, le même jour, de plusieurs enfants d'une même fratrie, une réduction sera appliquée de 15% pour le 2ème et de 25% à partir du 3ème.

Les réductions sont appliquées à réception des avis d'imposition et ne sont pas rétroactives.

Règlement des factures

Les règlements peuvent s'effectuer:

- par virement :

IBAN : FR76 1558 9293 5200 1087 9034 488

BIC : CMBRFR2BXXX

- par chèque à l'ordre de l'ULAMIR E BRO GLAZIK

- en espèces (faire l'appoint)

- par chèques ANCV (complétés avec votre nom)

Pour vos règlements, merci de préciser :

- le nom de l'enfant,

- le numéro de la facture.

L'accueil des enfants

Encadrement

Chaque équipe d'animation est composée d'une directrice, d'un.e directeur.trice adjoint.e, d'animateurs .trices titulaires du BAFA (ou équivalent) et de stagiaires BAFA.

Les accueils de loisirs sont déclarés auprès de la DJEPVA (La Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative) sous le numéro d'agrément 029ORG0446.

Les taux d'encadrement réglementaires sont d'un animateur pour 8 enfants de 2 à 5 ans, et d'un animateur pour 12 enfants de 6 à 12 ans.

L'équipe de direction veille au respect de ces normes.

Les accueils sont organisés par tranches d'âges afin de respecter le rythme des enfants. Une sieste est prévue pour les enfants de 2 à 4,5 ans, et une temps de repos pour les enfants de 4,5 ans à 5 ans.

Projet éducatif et pédagogique

L'objectif éducatif des accueils de loisirs est le suivant : contribuer au développement et à l'épanouissement de la personnalité de l'enfant, dans un environnement collectif prenant en compte les attentes et besoins individuels de chacun.

Il se décline en trois objectifs pédagogiques :

- favoriser le respect, la socialisation, la vie en collectivité, l'autonomie et la coopération...
- veiller à la sécurité physique, morale et affective des enfants,
- sensibiliser l'enfant au respect de l'environnement pour devenir éco-citoyen.

Les projets pédagogiques dans leur ensemble sont consultables dans chaque accueil de loisirs.



Règles de vie

L'accueil de loisirs est un lieu de convivialité pour les petits et les plus grands. Les enfants doivent donc respecter les règles de vie mises en place avec les enfants et l'équipe éducative. Si un enfant ne respectait pas ces règles et/ou s'il se mettait en danger ou mettait en danger d'autres enfants, il pourrait, après une rencontre avec les parents, être exclu temporairement ou définitivement de l'accueil de loisirs. L'usage du téléphone portable est strictement interdit. L'équipe éducative décline toute responsabilité si un objet de valeur, apporté par l'enfant, était cassé ou perdu.

Recommandations

Nous vous invitons à échanger sur le déroulement de la journée avec les animateurs, la directrice adjointe ou la directrice en fin de journée.

Il est recommandé d'habiller votre enfant avec des tenues ne craignant rien car il y a souvent des risques de tâches ou d'usure suivant l'activité proposée (peinture, potager, sorties extérieures...).

Nous vous conseillons de marquer (en rouge de préférence) les affaires de votre enfant.

Il est important de fournir à votre enfant une tenue adaptée à la météo (casquette, crème solaire, vêtements de pluie, bottes...).

Nous vous demandons également de fournir un sac à dos contenant une gourde et une tenue de rechange.

Pour les enfants faisant la sieste, il est important de ne pas oublier leur doudou.

